



Les Verts Commission Mer et Littoral

Paris, le 15 janvier 2005

Compte-rendu de la réunion du 15 janvier 2005

Membres présents de la commission mer : Jean-Paul Declercq, Martine Rouzaud, Michel Daverat, Gilles Euzenat, Martin Pécheux, Edwige Fadeieff. (intégration des avis de Pierre Gildas Fleury et Michèle Pendelièvre reçus par mail)

Ordre du jour :

- Le développement de la plaisance et des ports de plaisance. Situation et avancée du projet de fiche thématique.
- Crise de la coquille St Jacques. Gestion de la ressource, en particulier avec le développement des algues toxiques. Avancée du projet de fiche thématique.
- Littoral. Coordination des actions " Littoral ". Le point des fiches reçues depuis la journée de formation du 8 octobre. Le point après le vote de la loi " ruralité "
- Transports maritimes. Autoroutes de la mer, situation dans les régions. Projet RIF. Evolution juridique des ports.
- Eoliennes off-shore et récifs artificiels. Le point de notre réflexion.
- Les récifs coralliens.

Ports de plaisance :

Il y a de grosses demandes d'anneaux dans les ports alors que le littoral est saturé.

Les questions posées sont celles de la limitation des mouillages, environnement oblige, mais qui fait monter les enchères sur les prix des anneaux et des corps-morts. L'accès à la mer via la plaisance s'est démocratisé, cela pose un problème de surnombre, mais pour autant la plaisance ne doit pas redevenir une activité de luxe. Que proposer ? Les parcs d'hivernage à terre peuvent être une solution (au moins l'hiver) mais c'est aussi une fuite en avant ...

- ➔ La commission doit lister les nuisances et mettre en parallèle les remèdes. Savoir également où en est la loi Marpol sur la plaisance.
- ➔ Relancer Dominique Matthieu-Vérité pour établir la fiche thématique décidée aux journées d'été de 2003 en lui réexpédiant les documents existants.
- ➔ Traiter spécifiquement les problèmes des déchets de la plaisance et des plaisanciers
- ➔ Voir comment favoriser la plaisance « douce », rame, voile, et autres systèmes écolo, dont il faut pousser l'innovation, le développement, la démocratisation.

Les Verts Commission Mer et Littoral

6, chemin de Kerfontain, 44250 GUERANDE

Crise de la coquille St Jacques (CSJ) :

Les gestions régionales sont différentes et l'apparition de l'algue toxique " pseudo-nitschia " dans certaines zones contamine l'hépatopancréas (poche noire) des coquilles dans lequel on trouve de fortes concentrations d'acide domoïque. Le reste de la coquille, noix et corail ne sont pas contaminés.

L'Etat interdit la pêche sur la zone concernée. Nous devons chercher des réponses aux questions suivantes :

- Pourquoi ces algues arrivent en baie de Seine et rade de Brest, où elles sont retirées de la vente lorsqu'il y a contamination ?
- Quid de la recherche sur le développement de cette algue de pollution organique ?
- Quel choix fait-on pour les pêcheurs ?
- Pour la CSJ la toxine se fixe dans la poche noire ; peut-on dire que l'on éduque le consommateur pour retirer la poche ou bien on livre au consommateur la noix seule décortiquée fraîche ? Dans ce cas ne favorise-t-on pas la pêche industrielle qui a les moyens de la main d'œuvre ?
- Si l'on autorise le pêcheur à pêcher, il doit assurer l'information à celui auquel il vend la coquille, et que ce dernier doit assurer le retrait de la poche.

Position Pierre Gildas Fleury :

Quand je parle d'hérésie pour la CSJ en baie de St-Brieuc, c'est surtout une opinion personnelle (mais forgée par des discussions avec des pêcheurs et des scientifiques), car je ne suis pas spécialement un spécialiste de la gestion des pêches de coquilles, mais plutôt des semis (qui supposent quand même une bonne gestion de la pêcherie au préalable).

les temps de pêche d'une demi-heure posent 3 problèmes au moins :

- un problème économique : de nombreux allers-retours sur les lieux de pêche pour peu de temps effectif en mer sont un gâchis de temps et de gaz oil ; donc diminue la rentabilité financière des bateaux,
- un problème de gestion de la fraude : un dépassement de 5 minutes sur une demi-heure de pêche (assez facilement réalisable malgré la surveillance) représente un gain de rentabilité de 1/6e (17%) qui est très tentant et incite tout le monde à dépasser la demi-heure ; ou si tout le monde ne le fait pas, c'est une prime aux tricheurs, ce qui n'est pas souhaitable non plus. En comparaison, 5 minutes de plus ou de moins sur 3 heures de pêche ne représentent que 30% et n'a donc plus du tout le même attrait, ni le même impact sur les apports et donc sur la ressource. - enfin, et c'est bien connu, en une demi-heure, il faut draguer vite, très vite ! Problème de sécurité des marins, de surpuissance des bateaux et de ravage des fonds.

Je ne dirais surtout pas que ces problèmes seraient résolus avec des temps de pêche de 3 heures, mais ils seraient sûrement largement diminués.

Par contre, et c'est ce qui bloque, ça suppose une autre gestion de la flottille de pêche (tirage au sort des jours de pêche entre 6 bordées par exemple) ou de la commercialisation pour réguler et écouler les apports. Ce qui n'est pas simple.

Pour discuter de ça avec un vrai connaisseur de la chose, outre les pêcheurs, contacter Spiros Fifas (sfifas@ifremer.fr), chercheur Ifremer Brest, bien connu pour la gestion des pêches de CSJ et particulièrement en baie de St-Brieuc¹.

Pour ce qui est de la crise de cet automne sur les gisements atteint par la toxine ASP de l'algue *Pseudo-nitschia* (baie de Seine, Brest), je suis assez en phase avec les textes de Françoise Edmonde Morin : quand la réglementation est con, on est amené à frauder, mais avec la réserve que justifier la fraude n'est pas sans danger de dérapage. Tout à fait d'accord aussi avec l'idée que la glande digestive étant la seule vraiment contaminée, il faut s'orienter vers une information du consommateur qui permette la vente de la coquille entière.

Plus globalement la pêche souffre depuis toujours du paternalisme centralisateur (et donc homogénéisateur) des ministères de tutelle. De nombreux exemples dans le monde montrent que la réglementation ne doit pas être trop universelle, mais plutôt locale ; et qu'elle est plus adéquate et mieux suivie quand les pêcheurs sont associés à son élaboration ; ce qu'à la pêche on appelle la cogestion, car la présence de l'état est aussi nécessaire, car on est en mer, sur une zone et les stocks sont un bien commun. Il faut d'ailleurs un état fort, capable de faire respecter la réglementation (et la même pour tous, pas 2 sacrifiés pour l'exemple !), mais on constate trop souvent la démission de l'état dans ce domaine (faiblesse des moyens et même pas un Ministère de la Mer !). Ceci est vrai pour tous les stocks, y compris à gestion européenne, mais là où c'est vraiment le plus facile à mettre en œuvre c'est bien pour les stocks côtiers et sédentaires, donc notamment pour la CSJ, qui devrait donc être un modèle de gestion, avec participation des pêcheurs. Il y a eu des avancées dans ce domaine, mais on peut mieux faire.

Position de Michèle Pendelièvre sur l'infraction à la pêche en baie de Seine en décembre 2004

Si les règlements mis en place par les professionnels ne sont pas satisfaisants, je reste convaincue que c'est à eux de les modifier. C'est la meilleure façon de les responsabiliser.

Le principe de précaution commence où et se termine où dans cette affaire ?

Le fond qui se met en place pour les aléas de la pêche est tardif mais à l'avenir, il permettra à l'état d'intervenir financièrement pour aider les pêcheurs à surmonter ce genre de problèmes.

Il est bien évident, que toute personne achetant et cuisinant la CSJ enlève la poche noire et il en est de même pour les autres bivalves.

Le " tout en noix " enlève une partie non négligeable du goût de ce produit.

Plus simplement je pense que nous allons rapidement vers ce genre de problème (fermeture de zones) sur beaucoup de régions littorales françaises et autres. Les CSJ de la rade de Brest ont rencontré la même prolifération.

La recherche avance et met en évidence de plus en plus la prolifération des algues toxiques. C'est un problème aigu et pas seulement pour les pêcheurs professionnels.

Pour les " deux fusillés pour l'exemple ", cela me fait penser aux quelques pétroliers qui sont pris lors de dégazages ou déballastages à la pointe bretonne. Combien de pris pour combien d'infractions commises ?

Il s'agit quand même d'une infraction commise au départ. Même s'ils sont nombreux à jouer au pas vu pas pris, c'est toujours risqué.

¹ la commission dispose du document de gestion de la CSJ en rade de Brest de PG Fleury

Cela fait quelques années maintenant que l'on peut constater la difficulté de plus en plus grande de rentabiliser un bateau de pêche. Le contenu de la PCP 2002 indiquait clairement les jours sombres qui arrivent. Le problème est planétaire, nous l'avons bien compris lors de la conférence internationale qui s'est déroulée en Galice au mois de novembre 2004. Les survivants ne seront pas certains de vivre de la pêche. Tous les ans lorsque l'on suit les négociations européennes sur les quotas, les responsables disent : on a sauvé quelque chose et ils rajoutent : pour cette année. Tous les ans en fait, il y a des diminutions de quotas. Je ne suis guère optimiste sur l'avenir des professions de la pêche.

Fond européen pour la pêche :

Modification des aides européennes. Fin de la pêche artisanale.

Coordination des actions littorales :

Depuis Nantes nous avons demandé des remontées d'informations sur les dossiers locaux. Nous avons reçu 2 dossiers, concernant la loi Littoral bafouée sur St Tropez, et l'état des lieux sur Cannes.

Intervention Michel DAVERAT :

Depuis le CIADT de septembre, en Aquitaine le Préfet a réuni le Conseil Supérieur du Littoral Aquitain, avec des représentants de l'Etat et des associations de l'environnement. De nouvelles DTA et des crédits à la clé.

ONF, DRE et DIREN sont d'accord pour protéger la bande des 1 000 mètres, avec urbanisation interdite.

Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Bassin d'Arcachon a été modifié depuis 2 ans : protection de 2 000 mètres à l'exception des hameaux nouveaux intégrés à l'environnement. Nous sommes en attente de voir ces modifications.

Plan de traitement des boues des ports :

3 types de traitement : boues à terre, boues traitées, boues clapées en mer.

Jean-Paul Declercq rappelle que le clapage en mer est autorisé sur un nettoyage régulier des alluvions. IFREMER a analysé les nouvelles peintures anti-fouling : le produit incriminé provient de la lutte contre les termites.

Autoroutes de la mer :

Il apparaît que les élus régionaux de diverses régions n'avaient pas compris que les dispositions débattues à Bruxelles pour favoriser le « short sea shipping » (cabotage en français) incluait les projets « autoroutes de la mer ».

Ils ne se sont donc pas investis dans les travaux européens à ce sujet, et la France n'était pas représentée aux 5 réunions qui se sont déroulées à Bruxelles. Ils se plaignent aujourd'hui d'une situation qui serait due à une erreur de traduction (!!!).

L'état des lieux est le suivant :

Côté Méditerranée, les transporteurs routiers ne sont pas intéressés par les projets qui ont été élaborés jusqu'à présent.

Côté Atlantique, le port autonome de Nantes St Nazaire est candidat pour une ligne Bilbao-St Nazaire, et le conseil régional (avec nos élus Verts) s'implique fortement dans ce sens. Mais Bilbao

Les Verts Commission Mer et Littoral

6, chemin de Kerfontaine, 44250 GUERANDE

n'est pas actuellement intéressé (il semble préférer une arrivée sur l'Angleterre). Les études et contacts continuent. A suivre donc.

A noter un autre projet à l'étude, avec Cherbourg en port « hub » central, et des liaisons en étoile vers Santander, un port allemand et Milan (par voie ferrée).

Eoliennes off-shore :

Martine Rouzard collecte un maximum de documents (ADEME, Europe, coupures de presse...) et établit des contacts avec l'ARENE, le Sénat (Desessard), l'Assemblée Nationale (Cochet) et la commission énergie, pour préparer une fiche signalétique. Faire une trame avec tous les acteurs concernés.

Nous la mettrons à l'ordre du jour de la prochaine commission en Normandie.

Récifs coralliens :

La participation de Martin Pécheux à la réunion nous conduit à aborder ce sujet.

Il fait partie d'IPCC (GIEC) qui est un collectif de chercheurs sur le changement climatique (www.ipcc.ch) et nous fait un exposé sur les coraux.

27% des coraux de la planète sont morts à cause essentiellement des émissions de CO2 : 1 litre d'essence c'est 12kg de coraux en moins. Quelle politique à mettre en œuvre ?

Il faut intégrer les avions dans le processus de Kyoto.

Prochaine réunion de la commission mer - gestion du littoral en Normandie à Yport (6km de Fécamp) les 2 et 3 avril 2005

Merci aux membres de la commission de nous confirmer leurs présences, dès réception de ce compte-rendu, afin de pouvoir effectuer les réservations d'hébergement.